



# GRAFFILIGHT

NETTOYANT EFFACE GRAFFITI sur SUPPORTS et  
MATERIAUX SENSIBLES A USAGES PROFESSIONNELS

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T   A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide opaque
. MASSE VOLUMIQUE	953 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Alcaline
. INFLAMMABILITE	56 °c, Afnor coupe fermée, classe A2
. ODEUR	Agréable d'agrumes
. COULEUR	Orange
. VISCOSITÉ BROOKFIELD	226 cps – mobile 4 – vitesse 100 tr/min – 20 °c
G A Z   P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné non inflammable autorisé en accord avec les conventions internationales pour la protection de la couche d'ozone.	



## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Ne renferme pas solvants chlorés sans trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène, etc... ) ni d'hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques d'origine pétrolière : toluène, xylène, benzène, etc... Prêt à l'emploi, présenté en aérosol.. Economique, permet rapidement d'intervenir dès l'apparition des graffiti afin de dissuader et de décourager les taggeurs d'étendre leurs zones de marquage. Actif contre la plupart des marquages sauvages récents, tags effectués sur supports non poreux à partir d'encres, de peintures ou d'aérosols de peintures. Peut volatile, agit lentement et avec efficacité, évite la diffusion en profondeur des pigments du tag. Evite l'utilisation de décapants de peinture souvent présentant des risques toxicologiques pour les applicateurs et incompatibles avec certains supports sensibles.

- tôles laquées de bardage ( ou portes de garages )
- enduits peints
- surfaces peintes
- mobilier urbain peint
- poteaux peints de panneaux
- Peintures de véhicules (cuites au four)

Limite, lors des opérations d'effaçage, la détérioration de surfaces plastiques, polycarbonates, acryliques stratifiés, vinyliques. Non corrosif, non caustique, permet de nettoyer également des surfaces en aluminium, aluminium anodisé, inoxydables, verres, stratifiés. Par ses éléments de composition sélectionnés limite l'altération au moment du nettoyage des supports et surfaces en matières plastiques, acryliques, stratifiés, vinyliques, souvent détériorés par les solvants des graffiti. Utilisé par les professionnels chargés de l'effaçage des graffiti, ateliers municipaux, services de nettoyage d'écoles, universités, usines, transports en commun, métro, bus, trains, etc...

## MODES D'EMPLOI

Bien agiter l'aérosol avant utilisation. Appliquer directement sur les graffiti ou sur un chiffon ( l'application de l'efface graffiti sur un chiffon, s'effectue dans le cas de supports très sensibles, en appliquant le chiffon imbibé méthodiquement en suivant le spectre du graffiti ). Imprégner généreusement le graffiti à éliminer avec l'efface graffiti. Laisser agir quelques instants. Observer l'action sur le graffiti, racler, renouveler l'opération si nécessaire, terminer ensuite par un rinçage à l'eau claire de préférence à 40°C ou éventuellement, essuyer soigneusement avec un chiffon humide. Dans le cas d'incrustations profondes sur des supports poreux, renouveler l'application, selon le cas laisser agir de quelques minutes à quelques heures. Rincer ensuite abondamment le support à l'eau, afin de neutraliser l'action de l'efface graffiti.

### Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'exécédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.